

Personne de référence : Sam Wirtz  
Tél. : +352 73 00 66 - 248  
E-mail : sam.wirtz@rospportmompach.lu

Autorisation n° EAU/DERO/23/0022

## Avis au public

conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du  
19 décembre 2008 relative à l'eau

Il est porté à la connaissance du public que Monsieur Jean-Paul Braun vient de demander une dérogation au règlement grand-ducal du 7 octobre 2020 portant création de zones de protection autour des captages d'eau souterraine Girst et Boursdorf situées sur les territoires de la commune de Rospport-Mompach concernant l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, de fertilisants et le pâturage à Girst.

Le résumé de la demande d'autorisation est déposé à la maison communale à Rospport, 9, Rue Henri Tudor, à partir du 6 avril 2023 et peut y être consulté par tous les intéressés.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,  
Le bourgmestre,

Le secrétaire,  
contreseing, article 74 de la loi communale



GEMENG  
**rousper  
mompech**

